

Bureau Exécutif FFVoile 25 Octobre 2013

Présents : JP Champion – JC Méric – H Bacchini – J Kerhoas – C Fontaine- D Tincelin – JP Churet – C Fourichon - JL Dénéchaud – JM Soyez – MT Lannuzel – J Cathelineau – H Giraud – E Marliot – B David – M Bouvet

Décision	Commentaires
1	VOILE LEGERE
1.1	Windsurf
1.1.1	<u>Championnat de France Elite Slalom à partir de 2014</u>
Décision 1 Vote CA	Le Bureau Exécutif valide le règlement du Championnat de France Elite Slalom qui entrera en vigueur en 2014 et qui sera soumis au vote du prochain Conseil d'Administration.
1.1.2	<u>Championnat de France Promotion longue distance Windsurf</u>
Décision 2 Vote CA	Le Bureau Exécutif valide le règlement du Championnat de France Promotion longue distance Windsurf qui entrera en vigueur en 2014 et qui sera soumis au vote du prochain Conseil d'Administration.
1.1.3	<u>Championnat de France Promotion Raceboard à partir de 2014 avec Flotte Collective</u>
Décision 3 Vote CA	Le Bureau Exécutif valide le Règlement du Championnat de France Promotion Raceboard qui entrera en vigueur au 1 Janvier 2014 et qui sera soumis au vote du prochain Conseil d'Administration
1.1.4	<u>Point sur les Championnats de France Promotion Slalom Vagues 2013. Perspectives 2013.</u>
Info	Le BE est informé de l'état de la participation aux CF Promotion Slalom et Vagues en 2013 et des perspectives pour la saison sportive 2014.
1.1.5	<u>Jauge 31</u>
Décision 4	Le Bureau Exécutif valide la Jauge Funboard Slalom 31
1.2	Flotte Collective Minimales
1.2.1	<u>Réflexion et évolution de la Flotte Collective minimale en solitaire et double au Championnat de France Minimales</u>
Info	
1.3	Frais d'Inscription aux Championnats de France 2014
Décision 5 Débat CA	Le BE acte le principe qu'il faut augmenter les tarifs des frais d'inscriptions et ouvrira le débat au Conseil des Ligues ainsi qu'au CA
2	HABITABLE
2.1	Championnat de France Promotion des Equipages –IRC (Création et Règlement)
Décision 6 Vote CA	Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve la création du Championnat de France Promotion des Equipages IRC et valide le principe de fonctionnement du règlement, qui sera soumis au vote du Conseil d'Administration le 23 novembre.
2.2	Annulation d'étapes sur les Championnats de France à circuits
Décision 7	Report au prochain BE du 22 novembre 2013
2.3	OSIRIS HABITABLE / Résolution lancement bateau/skipper
Décision 8 Vote CA	Le Bureau Exécutif valide le lancement officiel du classement Bateaux/Skipper, dès le mois de novembre 2013. Lors du Conseil d'Administration du 23 novembre, le Département Habitable présentera les données mises à jour issues des classements et fera valider le lancement officiel du classement Bateaux/Skipper Osiris Habitable.
2.4	Déclinaison méditerranéenne du championnat de France Promotion Monotype Habitable « novembre à Hyères du 8 au 11 novembre 2014.
Décision 9 Vote CA	Le Bureau Exécutif approuve la modification du Règlement du Championnat de France Promotion Monotypes Habitables.

<p>2.5 Décision 10</p>	<p>Principe de tarification pour l'habilitation des Directeurs de course Les membres du bureau approuvent le principe de tarification concernant l'habilitation des Directeurs de Course, selon lequel les directeurs de course s'acquitteraient : - d'une cotisation annuelle de 150 € pour figurer sur les listes officielles valables 4 ans, et diffusées aux organisateurs d'évènements, - d'un règlement de 150 € par compétition encadrée chaque année.</p>
<p>3 3.1 Info</p>	<p>POLE ECONOMIQUE ET SOCIAL/DEVELOPPEMENT Etude plaisance vers les licenciés FFVoile Présentation des résultats de l'enquête menée durant l'été auprès de nos licenciés (plaisanciers ou non) concernant les différents aspects de leur pratique et leurs opinions sur la capacité de la FFVoile a proposer des services liés à la plaisance. L'étude révèle une certaine méconnaissance des services fédéraux et un intérêt pour des services dédiés pour améliorer son niveau dans tous les domaines de la plaisance.</p>
<p>3.2 Info</p>	<p>Etude plaisance vers les clubs Présentation des résultats de l'enquête menée durant les derniers mois d'automne auprès des structures affiliées pour qualifier, catégoriser et quantifier les offres destinées aux plaisanciers. L'étude met en lumière un nombre intéressant de clubs proposant des offres et permettant de lancer une réflexion globale sur la mise en place et la commercialisation de ses produits.</p>
<p>3.3 Info</p>	<p>Etude balade nautique Présentation des résultats de l'enquête, commandée dans le cadre du débat sur les prérogatives d'encadrement des balades nautiques, sur les spécificités de ce produit proposé sur des voiliers. L'étude fait apparaître que la position de la FFVoile est en cohérence avec la réalité du terrain tant sur la nature du produit que sur la qualification des encadrants en fonction de la catégorie du voilier (- de 12m ou + de 12m).</p>
<p>3.4 Info</p>	<p>Premier bilan saison Dans l'ensemble grâce notamment aux très bonnes conditions climatiques estivales, les structures ont réalisé une bonne saison. Il est à noter que malgré des augmentations de chiffre d'affaire, la vente de passeports ne connaîtra sûrement qu'une très faible augmentation. Cela est dû notamment au développement de formules courtes rendant difficile la délivrance d'un passeport.</p>
<p>3.5 Info</p>	<p>Problème du manque de moniteurs durant la saison 2013 Depuis maintenant 2-3 saisons on observe un manque croissant de moniteurs saisonniers entraînant une multiplication des contrats (notamment des contrats courts) dans les structures durant l'été. Ce constat a fait remonter également un problème, considéré comme lié : la baisse du niveau technique des encadrants. Après discussion il y a un consensus sur le renforcement des prérequis techniques et essentiellement de celui du niveau 5.</p>
<p>3.6 Info</p>	<p>Evolution des points plage Présentation du passage des Points Plages FFVoile aux Points Location en détaillant le nouveau dispositif (cahier des charges, fonctionnement et cotisations). Discussion autour de la capacité de la FFVoile a démarcher les Comités d'Entreprises sur ce segment d'activités.</p>
<p>4 Infos</p>	<p>VIE FEDERALE ET ORGANISATION DE TERRITOIRES Présentation de l'étude sur les communautés Voile tant au niveau des licenciés que du grand public.</p>
<p>4.1 Décision 11</p>	<p>Approbation du relevé de décision du bureau exécutif des 26, 27 et 28 Septembre 2013 Modifications demandées : Point 6.5 : Le règlement du Championnat de France Elite sera confié au département Voile légère Point 7.3 : La CCA désignera des arbitres féminins sur Championnat de France Espoir Solitaire Equipage Le Bureau Exécutif, incluant ces modifications, adopte le relevé de décision du BE du 26 au 28 Septembre 2013.</p>
<p>4.2</p>	<p>Budget corrigé 2013</p>

Décision 12 Vote CA	Le Bureau Exécutif adopte le budget prévisionnel de fonctionnement corrigé qui s'équilibre à 10 467 K€ en Dépenses/Produits, en baisse de 549 K€ par rapport à celui voté en Juin 2013. L'investissement est fixé à 876 K€ soit une progression de 19 K€ Le BE donne délégation au Président et Trésorier pour effectuer les modifications qui seraient apportées d'ici le prochain CA du 23/11/2013.
4.3	Point AWO (Bilan et prospective)
4.3.1	Plateforme « préinscription aux régates en ligne »
Décision 13	1- LE BE décide de fixer la Cotisation annuelle par Structure pour l'utilisation du module « préinscription aux régates en ligne » à <ul style="list-style-type: none"> • 150 € TTC pour les grades 5 seulement • 450 € TTC pour tous les grades. Un choix différent pourra être opéré par les clubs chaque année. Les clubs ayant payé une cotisation de 150 € pourront choisir de changer en cours d'année pour opter pour l'abonnement supérieur (450 €) en ne réglant que la différence entre les deux sommes.
Décision 14	2- Le BE donne son accord pour qu'une enveloppe de 7612,50 €HT soit affectée à la réalisation des développements complémentaires sur le module « préinscription aux régates en ligne » (détail en annexe 1).
Décision 15	3- Le BE confirme qu'une structure affiliée ne doit pas obligatoirement avoir une licence AwoO Sport (vente de stages) pour souscrire au module « préinscription aux régates en ligne ».
4.3.2	Plateforme Licences/adhésions
Décision 16	Le BE donne son accord pour qu'une enveloppe de 7020 €HT soit affectée à la réalisation des développements complémentaires sur le module « Licences/adhésions » (détail en annexe 2).
4.3.3	Plateformes AwoO sport et préinscription aux régates
Remis	Le BE repousse à sa prochaine réunion pour complément d'information, sa décision relative aux propositions liées à la stratégie de communication (valorisation à apporter) et au financement par la FFVoile des formations AwoO destinées aux salariés/bénévoles des clubs affiliés
4.4	Désignation de José Marajo comme invité permanent du Bureau Exécutif
Décision 17	Le Bureau Exécutif décide de désigner José Marajo (DTN Adjoint) comme invité permanent du Bureau Exécutif
4.5	Règle de conflit d'intérêt
Décision 18 Vote CA	Le Bureau Exécutif décide de soumettre au prochain Conseil d'Administration (CA) un projet de modification statutaire incluant le principe de conflit d'intérêt sur la base du texte suivant inspiré des règles de l'ISAF, sachant que la rédaction définitive sera proposée au 1 ^{er} CA de 2014 : « Concernant les sujets pour lesquels un membre (d'une commission / du Conseil d'Administration / du Bureau Exécutif) aurait un intérêt personnel, de nature financière ou autre, ce membre doit prévenir le Président (de la commission / de la FFVoile) de cet état de fait et de la nature exacte de son intérêt, et ce dans la mesure du possible avant la tenue de la réunion ou au plus tôt avant le débat concernant le sujet. En fonction de la nature exacte de l'intérêt, le Président (de la commission / de la FFVoile) pourra demander au membre (de la commission / du Conseil d'Administration / du Bureau Exécutif) de quitter la réunion pendant l'étude du sujet concerné et/ou de ne pas participer au vote. »
4.6	Usage externe des fonctions officielles au sein de la FFVoile
Décision 19	Le Bureau Exécutif décide de ne pas donner suite.
4.7	Bilan 2009-2012 de l'expérimentation de la ligue Haute Normandie sur les licences clubs et renouvellement pour la période 2013-2016
	Après avoir entendu le bilan positif de l'expérimentation sur les licences clubs de la Ligue

Décision 20	<p>Haute Normandie pour la période 2009 – 2012, le BE se prononce favorablement pour le renouvellement de l'expérimentation sur les Licences club pour la période 2013 – 2016. Le BE entérine la base de progression suivante pour les clubs dans le forfait :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20 à 40 LC</td> <td>+1</td> <td>+1</td> <td>+1</td> <td>+1</td> </tr> <tr> <td>41 à 80 LC</td> <td>+2</td> <td>+1</td> <td>+1</td> <td>+1</td> </tr> <tr> <td>81 à 130 LC</td> <td>+3</td> <td>+2</td> <td>+1</td> <td>+1</td> </tr> <tr> <td>131 à 180 LC</td> <td>+5</td> <td>+4</td> <td>+3</td> <td>+2</td> </tr> <tr> <td>181 à 400 LC</td> <td>+6</td> <td>+5</td> <td>+4</td> <td>+3</td> </tr> <tr> <td>401 à 800 LC</td> <td>+15</td> <td>+12</td> <td>+12</td> <td>+12</td> </tr> <tr> <td>+ de 800 LC</td> <td>+15</td> <td>+15</td> <td>+15</td> <td>+15</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le BE a bien noté que le CV DIEPPE était extérieur au forfait mais qu'il réintégrerait le forfait sur engagement de la ligue lorsque son organisation permettra de retrouver son niveau normal de licence (environ 450 licences délivrées en 2011).</p>	Catégorie	2013	2014	2015	2016	20 à 40 LC	+1	+1	+1	+1	41 à 80 LC	+2	+1	+1	+1	81 à 130 LC	+3	+2	+1	+1	131 à 180 LC	+5	+4	+3	+2	181 à 400 LC	+6	+5	+4	+3	401 à 800 LC	+15	+12	+12	+12	+ de 800 LC	+15	+15	+15	+15
Catégorie	2013	2014	2015	2016																																					
20 à 40 LC	+1	+1	+1	+1																																					
41 à 80 LC	+2	+1	+1	+1																																					
81 à 130 LC	+3	+2	+1	+1																																					
131 à 180 LC	+5	+4	+3	+2																																					
181 à 400 LC	+6	+5	+4	+3																																					
401 à 800 LC	+15	+12	+12	+12																																					
+ de 800 LC	+15	+15	+15	+15																																					
4.8 Info	<p>Point sur les licences Au 23 Octobre 2013, il a été délivré 19466 licences jeunes soit -1144 par rapport à la même période en 2012 et 58853 licences adultes, en baisse de 968 titres/2012</p>																																								
4.9 Info	<p>Point sur l'ordre du jour du Conseil des Ligues des 26 et 27 octobre 2013 Information sur l'ODJ</p>																																								
4.10 Décision 21	<p>Point sur la délivrance des licences temporaires et des passeports « voile » sous forme papier Au vue de la forte baisse de délivrance des licences temporaires via carnet et du constat qu'aucun carnet n'a été délivré en 2013 à la date du BE, le bureau exécutif entérine la suppression totale de ce mode de délivrance à partir de 2014.</p>																																								
Décision 22	<p>Le Bureau Exécutif prend note de la forte baisse de délivrance de passeports voiles sous format papier mais décide de reconduire pour 2014 ce système puisque quelques clubs ont souhaité une dérogation pour délivrer des carnets papier.</p> <p>Une solution devra être rapidement trouvée pour, comme les licences temporaires, supprimer à terme les carnets.</p>																																								
4.11 Décision 23	<p>Point sur le top clubs Les membres du Bureau Exécutif actent qu'il n'y aura que 6 clubs sélectionnables pour le titre du Club de l'Année. Les 6 structures étant : Le Yacht Club de Granville, L'APCC Voile Sportive, SR Rochelaises, SN St Tropez, YC Carnac, SR Le Havre,</p>																																								
4.12 Info	<p>Point sur le salon nautique Informations</p>																																								
4.13 Info	<p>Point sur la consultation relation presse FFVoile Un point est fait au BE sur l'appel d'offre pour l'Agence de Communication / Presse de la FFVoile.</p>																																								
4.14 Décision 24	<p>Organigramme FFVoile 2013-2016 Le Bureau Exécutif adopte l'organigramme 2013 -2016 tel qu'annexé au présent relevé de décision (annexe 3).</p>																																								
5	<p>DIRECTION TECHNIQUE</p>																																								
5.1	<p>Présentation de la dernière version du document de travail sur les objectifs et indicateurs de performance nationaux Remis</p>																																								

<p>5.2</p> <p>Info</p>	<p>Bilan de la SOF Le Bureau exécutif prend connaissance du bilan de la SOF 2013, très satisfaisante pour une première édition, tant en terme de qualité d'organisation, de participation et de niveau sportif.</p> <p>Il est à noter que l'implication des coureurs français dans le cadre des CF Elite de Voile Olympique a été une réussite.</p> <p>Le Bureau Exécutif prend connaissance de contraintes fortes liées au calendrier international en 2014, avec le Championnat du Monde ISAF à Santander en septembre.</p>
<p>6</p> <p>6.1</p> <p>Décision 25</p>	<p>HAUT NIVEAU</p> <p>Information Ventes matériel Haut Niveau</p> <p>Le Bureau Exécutif entérine les ventes proposées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 Mat 4.9 RSX NeilPryde de 2011 n° Inventaire 1484 pour 200 euros – M. TREGOUET ○ 1 Voile RSX 8.5 NeilPryde de n°inventaire 1538 Pour 250 euros – M. HUMEAU ○ 1 Bateau Laser de marque Harken GB PSE LS 7921G 909 n° ISAF 196703 n° Inventaire 1261 pour 1 300 euros – M. COADOU ○ Remorque Porte bateau TRAILMASTER (USA) acheté avec bateau Star. Pas à l'inventaire car non homologuée en France. Essentiellement utilisée pour déplacer les bateaux dans les containers et sur les parkings pour 400 euros – M. CARADEC ○ Moteur Yamaha 50cv n°6C1 1036754 de 2011 n° inventaire 1526 pour 5 000 euros – POLE LA ROCHELLE
<p>6.2</p> <p>Décision 26</p>	<p>Versement de primes à l'encadrement de l'Equipe de France de Voile Olympique pour les performances sur les Championnats du Monde 2013.</p> <p>Accord sur le principe général mais le contenu doit être revu au prochain BE.</p>
<p>7</p> <p>7.1</p> <p>Décision 27 Vote CA</p>	<p>REGLEMENTATION Règlement de publicité</p> <p>Le BE adopte à l'unanimité le Règlement de Publicité et le soumettra au vote du CA</p>
<p>8</p> <p>8.1</p> <p>Décision 28</p>	<p>CCA Convention d'arbitrage supplémentaire 2014</p> <p>Le Bureau Exécutif valide la mise en place d'une convention d'arbitrage pour la compétition suivante - Krys Ocean Race, départ le 11 mai 2014</p>
<p>9</p> <p>9.1</p> <p>Décision 29</p> <p>9.2</p> <p>Décision 30 Vote CA</p>	<p>RELATIONS INTERNATIONNALES</p> <p>Budget prévisionnel Sailing World Cup Hyères 2014</p> <p>Le Bureau Exécutif adopte le budget prévisionnel de la Sailing World Cup 2014 qui s'équilibre à 390 500 € en Dépenses/Produits.</p> <p>Point sur les Championnats d'Europe et du Monde Le BE donne son accord pour les épreuves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le championnat d'Europe Soling du 15 au 22/08/2014 à Saint Pierre Quiberon - Le championnat du monde 8 M JI du 05 au 12/09/2014 à La trinité sur Mer - Le championnat d'Europe J22 du 28 mai au 1^{er} juin 2014 à Camaret